



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2022-102

Séance du mardi 13 décembre 2022 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-deux, le mardi treize décembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt trois septembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 29

Ayant pris part à la
délibération : 32

Présents : Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Ambre SOULARD, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Monsieur Alain BOYER, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Sarah TRENTI, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE (suppléant), Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET.

Excusées donnant procuration : Madame Isabelle SOULET donnant procuration à Monsieur Alain BARRAU, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Monsieur Pascal THIERY, Madame Véronique LACROIX donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES.

Excusés : Monsieur Sylvian CALS, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Virginie BOU, Madame Anna CALS.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Michel LOPEZ.

Objet de la délibération : Service Assainissement : Harmonisation des tarifs

2023 – 2026

Des travaux étant projetés courant 2023 sur les Communes de Laboutarié, Lombers et Réalmont et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne conditionnant l'octroi de ses aides à l'application d'un tarif minimal de l'eau assainie de 1,65 € TTC / m³ (pour une consommation domestique annuelle de 120 m³ redevance de l'Agence comprise), Monsieur le Président propose en conséquence à l'assemblée de procéder à la modification de l'harmonisation tarifaire pour la période 2023 – 2026 comme suit :

- part proportionnelle (prix € / m³)

Commune		2023	2024	2025	2026
Fauch		1,07	1,06	1,06	1,05
Laboutarié		1,05	1,05	1,05	1,05
Lombers		1,05	1,05	1,05	1,05
Montredon-Labessonnié		1,67	1,46	1,26	1,05
Orban		1,05	1,05	1,05	1,05
Poulan-Pouzols		1,34	1,24	1,15	1,05
Réalmont		1,05	1,05	1,05	1,05
Sieurac		0,92	0,96	1,01	1,05
Terre-de-Bancalié	Ronel	0,85	0,92	0,98	1,05
	Roumégoux	0,71	0,83	0,94	1,05
	Saint-Antonin-de-Lacalm	0,74	0,84	0,95	1,05
	Saint-Lieux-Lafenasse	0,89	0,94	1,00	1,05
	Terre-Clapier	0,52	0,69	0,87	1,05

Pour les abonnés du Service de l'Assainissement non raccordés à un réseau d'adduction d'eau potable, la part proportionnelle sera calculée sur la base du tarif au m³ en vigueur multiplié par un volume forfaitaire de 80 m³.

- part fixe (abonnement en €)

Commune	2023	2024	2025	2026	
Fauch	30,85	35,90	40,95	46,00	
Laboutarié	46,00	46,00	46,00	46,00	
Lomers	46,00	46,00	46,00	46,00	
Montredon-Labessonnié	43,60	44,40	45,20	46,00	
Orban	46,00	46,00	46,00	46,00	
Poulan-Pouzols	75,10	65,40	55,70	46,00	
Réalmont	46,00	46,00	46,00	46,00	
Sieurac	22,60	30,40	38,20	46,00	
Terre-de-Bancalié	Ronel	34,60	38,40	42,20	46,00
	Roumégoux	37,60	40,40	43,20	46,00
	Saint-Antonin-de-Lacalm	45,10	45,40	45,70	46,00
	Saint-Lieux-Lafenasse	39,10	41,40	43,70	46,00
	Terre-Clapier	60,10	55,40	50,70	46,00

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, arrête l'harmonisation des tarifs du Service de l'Assainissement sur la période 2023 - 2026 susvisée.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE


**Communauté
de Communes
Centre Tarn**

Le Secrétaire de séance,

Jean-Michel LOPEZ

